



**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30  
BP 70259  
60250 MOUY

**Compte Rendu du Conseil d'Administration du 13 mars 2023**

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 mars 2023 à 9h30 au CCAS de Mouy.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1<sup>er</sup> point      **Approbation** du compte rendu précédent
- 2<sup>ème</sup> point      **Le Rapport d'Orientation Budgétaire**
- 3<sup>ème</sup> point      **Présentation du Règlement des aides financières**
- 4<sup>ème</sup> point      **Quelques points concernant la Résidence Autonomie** : parking, chèque énergie, logements disponibles...
- 5<sup>ème</sup> point      **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995
- 6<sup>ème</sup> point      **Questions diverses**

**Déroulement de la séance :**

La séance débute sous la présidence de Monsieur MAUGER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

**Administrateurs présents :**

Monsieur : MAUGER, LTEIF.

Mesdames : PATOUX, DEXTRE, ROMIEU, LACROIX, SEBIH.

**Administrateur absent :**

Madame MOREL.

Secrétaire de séance : Monsieur LTEIF

Le quorum est atteint.

### **1<sup>er</sup> point      Approbation du compte rendu précédent**

Le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

### **2<sup>ème</sup> point : Le Rapport d'Orientation Budgétaire**

Cf document joint

A partir du Rapport d'orientation budgétaire transmis aux membres du Conseil d'Administration, le débat est engagé.

M LTEIF indique des éléments manquants comme l'analyse des besoins, des données chiffrées sur les minimas sociaux, les demandes de logement... Ce sont des éléments qui pourraient être valorisées dans le ROB et permettent d'affiner le diagnostic.

Différentes questions sont posées quant à la problématique du logement : le nombre de demandes, les informations que le CCAS a en sa possession concernant les expulsions locatives, l'intervention des partenaires dans la cadre de l'ASLL (Accompagnement social lié au logement), le travail de lien avec la MDS, le nombre de DALO...

Puis, le Conseil d'administration s'attarde sur la question économique du taux de chômage et de pauvreté. M MAUGER rappelle que le taux de chômage à Mouy, en 2019 était de plus de 17%.

Au niveau des données, il est important de noter, qu'à l'inverse de certaines communes voisines, la population de Mouy augmente.

A l'avenir, lors des travaux importants qui se profilent dans la commune, il faudra travailler des clauses d'insertion. La MEF de Beauvais et le département seront des partenaires à privilégier. En effet, il faut que, dans les futurs projets communaux, les créations d'emploi profitent aux populations locales.

Il est souligné la particularité de ce budget, soit que le budget principal est inférieur au budget annexe.

Depuis 2018, il est pointé que les frais de téléphone pour le CCAS sont trop importants. Un travail avec le service technique autour des contrats téléphoniques doit être mis en place. En 2022, il avait déjà été convenu qu'un travail de négociation de contrats serait effectué par la Direction des Services Techniques. En ce sens, le Conseil d'Administration souhaite que cela soit fait en 2023, cette charge est beaucoup trop importante. Il est proposé que les contrats deviennent collectifs avec uniquement 2 lignes.

En lien avec la convention signée entre le CCAS et la Mairie, le 2 décembre 2021, il est rappelé qu'un premier bilan budgétaire devra être fait en juillet 2023. M LTEIF alerte sur la date de la DM1 en souhaitant que le bilan soit fait en amont de cette DM. En effet, la subvention de la Mairie doit permettre l'équilibre du budget, c'est pourquoi ce bilan de milieu d'année permettra de mieux se projeter.

Il est également fait état de la possibilité d'avoir recours aux fonctions supports de la Mairie, à titre gracieux. A ce titre, en 2023, les services techniques n'ont plus à facturer leurs interventions au sein de la RA. Par contre, les achats de matériaux restent à la charge de la Résidence.

La seconde convention signée entre le CCAS et la Mairie, le 2 décembre 2021 implique « la mise à disposition d'agents communaux à titre gratuit » au sein du CCAS et de la Résidence Autonomie. Seul le salaire de l'animateur est subventionné par le CPOM.

Concernant les charges de personnel, il restera en 2023, les charges du salaire de l'ex-directrice du CCAS et de la RA soit une charge d'environ 5000 euros.

D'ailleurs, comme indiqué dans le ROB, le résultat de l'exercice 2022 a été déficitaire (- 7 945€) en lien avec des charges de personnel mal budgétés (poste de l'ex-directrice) mais a été rééquilibré par l'excédent de 2021.

A la demande de Mlle SEBIH, un point est fait sur les 4 postes existants au sein de la RA. Il y a donc aujourd'hui en poste une intendante, un animateur et deux agents de service polyvalents. Lorsque l'équipe est au complet, et en lien avec de nouveaux plannings, la permanence 24h/24 est assurée. Les WE sont assurés, en priorité, par les agents de service. Les nuits en semaine sont partagées entre les deux agents de service et l'animateur. L'intendante, si besoin, peut être amenée à remplacer sur des nuits et/ou des jours fériés.

Pour rappel, et après que cela ait été exposé au CA du 30 novembre 2022, puis au CA du 23 janvier 2023, il est réexpliqué au conseil d'administration qu'après le départ de l'animateur, qui était en 4ème poste, ce même poste a été réorienté vers un poste technique polyvalent pour lequel est paru une mobilité en fin d'année 2022. Ce poste a été pourvu au 1<sup>er</sup> mars mais la personne recrutée souhaite arrêter au 31 mars. Les deux postes d'agent technique polyvalent impliquent des permanences nuit et Week end. L'intendante travaille uniquement en horaire de journée, et peut être amenée, si besoin, à faire du « dépannage » sur des permanences de Nuit. L'intendante est l'interlocutrice privilégiée pour les résidents, les différents partenaires et elle assure le lien avec les familles.

Mlle Sebih rappelle qu'en 2022, le conseil avait voté la création d'un 2ème poste d'animation afin de « raviver » l'animation de la résidence et assurer des permanences. Mme GANCE rappelle, que cela a été évoqué lors du CA de novembre 2022, et lors du CA du 23 janvier 2023 et qu'il avait été expliqué que cela ne s'avérait pas « pertinent et nécessaire » au vu du nombre d'animations déjà mises en place et, également, du nombre de prestataires rémunérés grâce au CPOM, pour ces animations.

De plus, la question des permanences ne devrait pas être supportée par un statut d'animateur, car sa grille statutaire ne permet pas une indemnité financière sur la permanence nuit et WE, d'où l'importance d'avoir un second poste d'agent technique polyvalent qui a une grille en adéquation avec cette réalité des permanences.

Ainsi, lors de ce Conseil d'Administration, la question de l'indemnité financière de l'animateur lors d'un WE ou une nuit de permanence est débattue. En effet, elle est bien moins importante que celle des agents de service relevant de la filière technique, ce qui est inéquitable et provoque des difficultés de compréhension, dans l'équipe. Le conseil d'administration insiste pour que la situation soit réglée au plus vite, Mlle Sebih propose de pallier à la perte de salaire par une prime exceptionnelle en attendant une solution pérenne.

Un travail sur les plannings a été mené durant ce premier trimestre avec une semaine à 37h. Ce nouveau planning sera revu lors du prochain CT. La question des astreintes a été posée. Certaines Résidences Autonomie fonctionnent uniquement avec des astreintes, en particulier dans l'associatif mais assez peu dans les collectivités.

Il est porté à la connaissance du CA la fermeture de la résidence de Bury en 2023.

Comme validé lors du CA du 23 janvier 2023, il est à noter qu'en 2023, la Direction aux Affaires Sociales se verra doter d'un poste de directeur adjoint qui sera une création de poste. Ce poste n'influera pas sur le budget du CCAS mais sera pris en compte dans le budget de la Ville de Mouy, comme l'ensemble des postes. Par contre, cela aura une influence sur le projet social que nous souhaitons développer et peut-être quelques impacts budgétaires que ce soit en dépense, avec de nouveaux projets, comme en recette, avec la possibilité d'aller rechercher différents fonds (CAF, CARSAT...). Le salaire n'est pas connu à cette date, mais le profil est le suivant : un travailleur social (cadre A, assistant socio-éducatif ou conseiller socio-éducatif) avec une expérience d'au minimum 5 ans et un profil managérial. L'achat d'un bureau, de matériel... est à prévoir.

Les dépenses de fonctionnement ont connu une baisse significative en 2022 ; cette baisse est due au non règlement de plus de 85 000€ de factures de fluides et d'environ 50 000 euros de redevance CLESENCE (cf ROB).

Des problèmes de circuit entre la Mairie et le CCAS ont contribué, concernant Clesence, au non règlement de ces redevances. En 2023, un lien plus fluide avec les services de la Mairie et un suivi plus rigoureux permettront de ne plus se retrouver dans cette situation.

Pour information Mme GANCE et Mme DEVAUX ont bénéficié d'une journée de « sensibilisation-formation » au logiciel comptable JVS.

Il est rappelé, qu'en 2023, la RA devra faire face à l'inflation qui touche particulièrement les dépenses d'énergie.

En lien avec cette inflation, il convient de rappeler le travail de collaboration que mène le CCAS avec la Croix Rouge. Il s'agira en 2023, de développer ce lien avec les autres associations, dans une volonté de complémentarité. Il faudra également y associer la MDS. Le CCAS devra jouer un rôle d'assembleur.

Il est expliqué, qu'en lien avec un mauvais libellé de la part de nos fournisseurs, certaines factures concernant Dalkia et Clesence n'ont pu être réglées en 2022, elles le seront en 2023.

En 2023, l'achat d'un second ordinateur portable pour l'intendance à la RA sera envisagé.

Mlle Sebih demande que le CPOM en cours soit transmis au prochain conseil.

Un point est également fait par rapport aux loyers. En effet, nous avons le 1<sup>er</sup> janvier, changé de trésorerie, ce qui a entraîné depuis cette date de nombreuses difficultés dans le règlement des loyers. Plusieurs procédures ont été mises en place, en l'espace de quelques semaines et cela n'est toujours pas probant. De ce fait, nous sommes très en lien avec les résidents dans un souci d'explication tant au niveau de la résidence qu'au niveau du CCAS. En parallèle des courriers individuels ou collectifs, leur sont faits pour expliquer également ces problèmes. Ainsi nous faisons le nécessaire pour rassurer les 60 résidents, avec qui nous dialoguons, expliquons et trouvons pour chacun des solutions et ce, autant que possible et nécessaire.

A l'unanimité, le débat sur le ROB a eu lieu pendant plus de 2h 15. Par conséquent, il n'a pas été possible de traiter l'ensemble des sujets de l'ODJ qui seront revus dans un CA ultérieur.